



Dossier # : 1246220003

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) une ordonnance décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23h et 3h dans le cadre du projet pilote 2024

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) une ordonnance décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23h et 3h dans le cadre du projet pilote 2024

Signé par Marc LABELLE **Le** 2024-06-28 10:01

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1246220003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) une ordonnance décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23h et 3h dans le cadre du projet pilote 2024

CONTENU**CONTEXTE**

La réglementation en vigueur limite les heures d'exploitation des café-terrasses à 23h. Il est proposé de mettre en place un projet pilote afin d'offrir la possibilité aux commerçants de certaines artères commerciales du centre-ville de Montréal de prolonger les heures d'exploitations de leurs café-terrasses jusqu'à 3h du matin les jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 1^{er} octobre ainsi que le dimanche 1^{er} septembre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 240099 - Édicter les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de cafés-terrasses (1246220001)

CA24 240270- Modifier les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation 2024 de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de cafés-terrasses (1246220002)

DESCRIPTION

En vertu de l'article 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) le conseil d'arrondissement peut par ordonnance autoriser la vente de certaines marchandises sur le domaine public dans certaines circonstances et selon les conditions qu'il détermine.

Ainsi il est recommandé d'autoriser la prolongation des heures d'exploitations de certains café-terrasses du centre-ville de Montréal jusqu'à 3h du matin les jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 1^{er} octobre ainsi que le dimanche 1^{er} septembre.

JUSTIFICATION

Le projet pilote de prolongation des cafés-terrasses entre 23h et 3h est proposé pour les artères commerciales suivantes :

Rue	De	à
Peel	Sherbrooke	Saint-Antoine
Sainte-Catherine	Atwater	Saint-Urbain
Sherbrooke	Guy	Saint-Urbain
Crescent	Sherbrooke	René-Lévesque
Bishop	Sherbrooke	René-Lévesque
McKay	Sherbrooke	René-Lévesque
De la Montagne	Sherbrooke	Saint-Antoine
Drummond	Sherbrooke	des Canadiens-de-Montréal
Stanley	Sherbrooke	des Canadiens-de-Montréal
Metcalfe	Sherbrooke	Saint-Antoine
Mansfield	Sherbrooke	Saint-Antoine
Robert Bourassa	Sherbrooke	Saint-Antoine
Mayor	City Councillors	De Bleury
De la Gauchetière	côte du Beaver Hall	De Bleury
Square-Victoria	Viger	Saint-Jacques
Union	Sherbrooke	Belmont

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ordonnance sera publiée dans les journaux.

Transmission de la résolution et de l'ordonnance au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2024-07-09 : Édition de l'ordonnance par le conseil d'arrondissement
 2024-07-11 : Entrée en vigueur du projet pilote.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Conseillère en planification

Tél : 514 968-4245

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-26

Louis ROUTHIER
chef de division - urbanisme

Tél : 438-351-3263

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie GENDRON
chef(fe) de division - permis et inspections - arr.
ville-marie

Tél : 438 823-2456

Approuvé le : 2024-06-28

Dossier # : 1246220003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division de la mobilité et de la planification

Objet :

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) une ordonnance décrétant l'autorisation d'exploiter certains café-terrasses du centre-ville de Montréal entre 23h et 3h dans le cadre du projet pilote 2024



P-1, o. XXX Prolongation cafés-terrasses 2024.docx

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie POTVIN
Conseillère en planification

Tél : 514 968-4245
Télécop. :

P-1, o. XXX Ordonnance relative au projet pilote de la prolongation des heures d'exploitation des café-terrasses au centre-ville (Saison 2024)

Vu les articles 3 et 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 9 juillet 2024, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses situés sur les rues identifiées à l'Annexe 1 intitulée « Liste des rues où la prolongation des heures d'exploitation des cafés-terrasses est autorisée au centre-ville pour la saison estivale 2024 » entre 23h et 3h.
2. Les boissons alcooliques doivent être servies et consommées seulement sur les cafés-terrasses.
3. La prolongation des heures de cafés-terrasses est autorisée les jeudis, vendredis et samedis jusqu'au 1^{er} octobre ainsi que le dimanche 1^{er} septembre.

ANNEXE 1

LISTE DES RUES OÙ LA PROLONGATION DES HEURES D'EXPLOITATION DES CAFÉS-TERRASSES EST AUTORISÉE AU CENTRE-VILLE POUR LA SAISON ESTIVALE 2024

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1246220004) a été publié dans Le Devoir, le xxx juillet 2024 date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Annexe 1 - Liste des rues où la prolongation des heures d'exploitation des cafés-terrasses est autorisée au centre-ville pour la saison estivale 2024

Rue	De	à
Peel	Sherbrooke	Saint-Antoine
Sainte-Catherine	Atwater	Saint-Urbain
Sherbrooke	Guy	Saint-Urbain
Crescent	Sherbrooke	René-Lévesque
Bishop	Sherbrooke	René-Lévesque
McKay	Sherbrooke	René-Lévesque
De la Montagne	Sherbrooke	Saint-Antoine
Drummond	Sherbrooke	des Canadiens-de-Montréal
Stanley	Sherbrooke	des Canadiens-de-Montréal
Metcalfe	Sherbrooke	Saint-Antoine
Mansfield	Sherbrooke	Saint-Antoine
Robert Bourassa	Sherbrooke	Saint-Antoine
Mayor	City Councillors	De Bleury
De la Gauchetière	côte du Beaver Hall	De Bleury
Square-Victoria	Viger	Saint-Jacques
Union	Sherbrooke	Belmont